

L'école aux quotidiens

La presse en a parlé. Nous y revenons. À partir d'une information ou d'un évènement récent, **entrées libres** interroge une personnalité, du monde scolaire ou non. L'occasion, pour elle, de nous proposer un éclairage différent, un commentaire personnel, voire d'interroger la question ainsi posée.

Et vous, qu'en pensez-vous?

LE SOIR

05/04/2006

RILATINE: SOLUTION FACILE ?

Faut-il prescrire des médicaments à un enfant diagnostiqué "hyperactif"? D'après *Le Soir*, de plus en plus d'experts s'inquiètent de la généralisation de cette pratique. Les psychiatres du groupe Popp¹ s'interrogent face à cette possibilité de donner un dérivé d'amphétamines à 5 à 10% des 5-12 ans susceptibles d'être diagnostiqués TDAH (trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité). Fin 2005, les autorités belges ont par ailleurs élargi le remboursement de la Rilatine, l'un des principaux médicaments actifs contre ce syndrome et ont ainsi reconnu le TDAH comme une maladie... ce que les psychiatres du groupe Popp contestent. D'après eux, l'utilisation du mot "maladie" n'a pas plus de sens qu'il n'en aurait pour la délinquance ou la timidité. De toute façon, la Rilatine permet juste de canaliser l'attention et de supprimer des symptômes, mais pas de guérir la pathologie. Et selon le groupe Popp, le médicament entraîne aussi une dépendance.

Et vous, qu'en dites-vous?

■ **Jean-Yves HAYEZ, pédopsychiatre aux cliniques universitaires St-Luc:**

"Je suis d'accord avec ce constat d'une prescription abusive de Rilatine. Sur 50 enfants réputés hyperactifs, il n'y en a pas plus de 10 chez qui l'on diagnostique une immaturité dans le développement

du cerveau, et qui seront donc véritablement sensibles à la Rilatine. Dans ce cas, c'est un excellent médicament, qui a un effet sur la concentration. À côté de ces enfants-là, d'autres se verront prescrire de la Rilatine sans que cela soit justifié: des enfants simplement très anxieux, tout le temps sur le qui-vive; d'autres qui ne sont pas éduqués convenablement, chez qui la fonction parentale fait défaut et qui sont alors désobéissants, capricieux; mais aussi, de jeunes adolescents ayant de légers troubles de l'attention, pour des raisons existentielles, qui ne sont pas du tout intéressés par l'école et qui s'évadent alors psychiquement. Ces derniers ne seront malheureusement pas beaucoup plus motivés si on leur fait passer des tests d'attention! De ce fait, on taxe leur problème de réel trouble de l'attention, et la Rilatine devient la solution qui arrange tout le monde! Les parents espèrent ainsi voir leur ado repartir sur la bonne voie... Cela peut en effet les aider, mais ne résoudra pas le vrai problème sous-jacent.

Par contre, ce médicament ne provoque vraisemblablement pas beaucoup d'effets secondaires, si ce n'est un petit ralentissement de la croissance, et je conteste cette idée d'accoutumance. Il peut aider un enfant s'il est vraiment indiqué. Dans le cas contraire, il n'est pas mauvais, mais on passe alors à côté de la vraie problématique.

Quant à la question de savoir s'il s'agit d'une maladie, je pense que c'est le cas de ceux qui sont atteints d'immaturité cérébrale, avec retard dans les fonctions cérébrales, car cela invalide l'enfant. Mais cela ne

représente pas 2% de la population. C'est le cas également pour les hyperanxieux... Mais pour les enfants «mal élevés», il s'agit bien sûr davantage d'un problème d'éducation!"

■ **Anne-Marie DECOCK, infirmière au centre PMS libre Tournai 2 (pour les écoles fondamentales):**

"Dans le cadre de notre travail en centre PMS, nous sommes interpellés de diverses manières par rapport aux comportements d'enfants qualifiés à mon avis trop rapidement d'«hyperactifs». Les PMS ont l'avantage de pouvoir observer les enfants en divers endroits, cela nous permet de constater qu'ils ne se comportent pas de la même façon selon le lieu où ils se trouvent. Ceci étant dit, on constate que tous les enfants qui bougent beaucoup n'ont pas toujours un déficit d'attention! Je rencontre régulièrement des parents qui ne savent pas comment s'occuper de leurs enfants. Le fait qu'ils ne leur donnent pas de cadre, de règles peut aussi entraîner ce type de comportements difficiles. La majorité des parents s'adressent d'abord à un médecin. Certains d'entre eux restent très prudents quant à la prescription de Rilatine, alors que d'autres la prescrivent systématiquement. Finalement, les cas de trouble avéré de l'attention et de la concentration avec hyperactivité sont assez rares. Nous nous occupons d'environ 6.500 élèves du fondamental, et parmi les enfants qui apparaissent comme hyperactifs, un tout petit nombre aurait vraiment besoin d'être aidé par le biais de la Rilatine. Les enfants ont, selon moi, surtout besoin de repères fixes. Bien sûr, il est plus facile pour les

parents d'administrer un médicament que de s'inscrire dans un suivi thérapeutique; cela rassure tout le monde, même les enseignants qui encouragent parfois les parents à consulter pour obtenir une prescription médicamenteuse. Je suis par ailleurs d'accord avec le fait que l'hyperactivité serait davantage le signe d'un mal-être, d'une souffrance que d'une maladie". ■

1. Psychiatres orientés par la psychodynamique et la psychanalyse.

Le Monde

01/04/2006

ALTERNANCE À 14 ANS?

En France, le chômage s'explique en partie par l'inadaptation de l'offre de formation à la demande du travail. Tel est le constat de **Claude ALLEGRE**, professeur à l'université de Paris VII. Il interroge la pertinence de l'objectif censé conduire 80% d'une classe d'âge au niveau du bac, notamment en créant un bac professionnel. Selon lui, cette stratégie n'a pas apporté les résultats escomptés. Par ailleurs, "Les voies technologiques et surtout professionnelles sont dévalorisées et l'on y accède rarement par choix", dit-il. Il propose qu'en conservant le principe de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, on permette aux élèves qui le désirent une formation en alternance à partir de 14 ans. Il prône ainsi le retour à l'enseignement professionnel intégré, qui associerait l'éducation nationale et le monde de l'entreprise en utilisant l'alternance pour les élèves, mais aussi la formation périodique des enseignants au sein des entreprises. Et ce, toujours avec la rémunération des stages comme condition essentielle de réussite.

Et vous, qu'en dites-vous?

■ **Jacques VANDENSCHRICK**, directeur du SeRDEP (Service recherche et développement pédagogique du SeGEC):

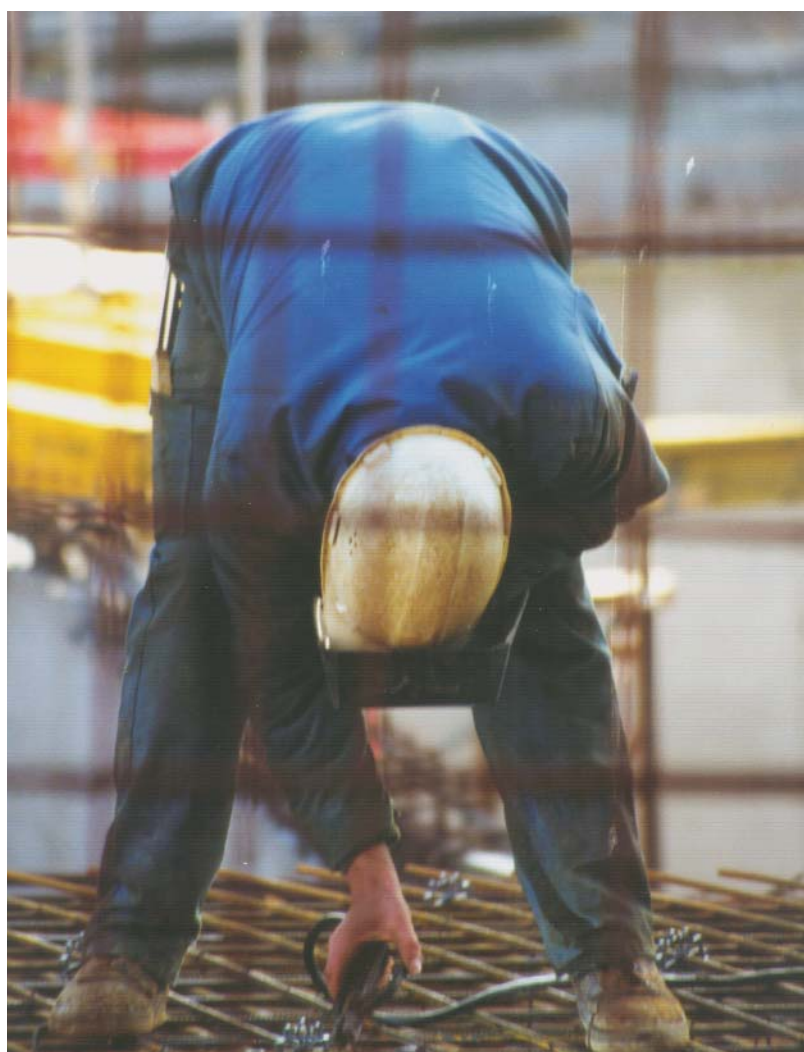
"Un cadre d'alternance plus généralisé, dès 14 ans, dans une perspective de préparation adéquate à des métiers concrets et en manque de main d'oeuvre? L'idée est séduisante. Imaginer sa réalisation chez nous

impose d'être lucide sur plusieurs réalités propres à notre communauté: la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans (et non 16, comme au pays de M. ALLEGRE), la relative incertitude quant à la pérennité de ces offres d'emploi ciblées et ouvertes à l'alternance, la faible popularité du concept même d'alternance dans le monde de l'enseignement qualifiant, malgré l'inlassable et admirable travail, depuis plus de 20 ans, des pionniers des CEFA qui militent pour l'implanter. Il faut évoquer encore les grandes rigidités administratives et un sensible retour à une approche scolaire plus classique, là où, précisément, il conviendrait de disposer de souplesse, de liberté, d'aptitude à la réponse rapide au marché (mais il est vrai que le CEFA «soigne» aussi, par force, une part des exclus de l'école, en grand besoin, parfois, d'une quasi «ré-alphabétisation»). Enfin, on pourrait évoquer une entreprise belge (et wallonne) traditionnellement assez étrangère à la culture de l'alternance et globalement encore frileuse devant ses dispositifs concrets et leur dimension financière".

■ **Éric ROBERT**, Agoria Wallonie - Communication et Formation:

"En la matière, Agoria est favorable à l'organisation d'un socle commun de 5 à 14 ans, et ensuite de deux filières bien distinctes... Mais que cette orientation précoce se passe à 14 ou 16 ans n'est pas ici le plus important. Notre position officielle est reprise dans les actes du Forum de 2005 sur l'enseignement (Industrie technologique - Enseignement... Une affaire de séduction?): «Amener une classe d'âge à travers une filière commune jusqu'à 14 ou 15 ans en ayant pour objectif l'apprentissage des matières de base et en limitant les options à leur plus simple expression, nous semble la bonne solution pour un premier itinéraire scolaire. Il faut ensuite proposer deux filières distinctes d'une durée de 3 ou 4 ans, modulables, l'une fondée exclusivement sur la préparation à l'enseignement supérieur et n'autorisant aucune qualification intermédiaire, l'autre opérant autour du couple emploi/formation, et autorisant néanmoins l'accès à l'enseignement supérieur via des passerelles identifiées (années complémentaires par exemple)»". ■

PROPOS RECUEILLIS PAR BRIGITTE GERARD



À quel âge doit-on pouvoir quitter l'école?